

## **DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR LES FORMATIONS CORRESPONDANT AUX PRIORITES DU CPF**

Mobilisation obligatoire du CPF

Demande originale à retourner à votre délégation territoriale au fur et à mesure de vos besoins pour vos demande en lien avec les

Toutes les cellules grisées sont à remplir impérativement

Les informations collectées par l'ANFH via ce formulaire font l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité le financement de formations dans le cadre des crédits mutualisés. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANFH de réaliser son activité en tant que gestionnaire des fonds de formation. Toutes les informations demandées sont obligatoires et sont nécessaires pour analyser votre demande. A défaut, l'ANFH ne sera pas en mesure de répondre à votre demande. Ces informations sont à destination exclusive de personnes habilitées de l'ANFH et seront conservées pendant 10 ans à compter de l'exercice du dentine paiement. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les personnes concernées disposent des droits suivants sur leurs données à droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à limitation du traitement, droit à la portabilité. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Elles peuvent s'opposer à tout moment au traitement des données les concernant. Pour exercer leurs droits, merci de s'adresser par courrier RAR au DPD de l'ANFH, 265 Rue de Charenton, 75012 Paris, ou à l'adresse email du DPD protectiondesdonnees@anfh.fr. Une copie d'une pièce d'identité pourra leur être demandé. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). NB : L'établissement employeur s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (dit « RGPD ») et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'à toute règlementation applicable dans le cadre de la protection des données.